



CHANTIER
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Le projet de réforme des CPE met en péril la qualité des services offerts aux tout-petits

Montréal, le 25 octobre 2005 – « Les centres de la petite enfance du Québec sous leur forme actuelle sont considérés comme une réussite, voire une innovation au Canada et à l'étranger. Le projet de loi déposé aujourd'hui par la ministre de la Famille, vient saper un des principes fondamentaux de ces entreprises collectives soit de superviser localement et de façon autonome l'ensemble des services offerts autant en installation qu'en milieu familial. Les réaménagements imposés en ce qui concerne l'encadrement des garderies en milieu familial auront un impact négatif sur la qualité des services et sur le soutien accordé aux responsables de services de garde (RSG) en milieu familial », soutient Nancy Neamtan, présidente-directrice générale du Chantier de l'économie sociale.

Aux services de proximité, Québec oppose des mégastructures

En effet, selon le projet de loi 124 déposé aujourd'hui, il y aura création de « bureaux de coordination » chargés de la supervision des services de garde en milieu familial. Une responsabilité qui relevait jusqu'à maintenant de 900 CPE répartis dans l'ensemble du Québec. L'introduction de ces nouvelles structures entraînera une situation chaotique. La restructuration brisera les liens de proximité et de confiance qui se sont tissés au cours des dernières années entre le personnel des CPE et les RSG. Ces mégastructures ne pourront pas avoir autant de flexibilité afin de répondre aux besoins particuliers des communautés. Les ressources seront plus limitées notamment pour les services de soutien pédagogique qui semblent relégués au second plan au profit de mesures de surveillance et de redressement. En fait, ce projet de loi met en péril le travail qui s'est fait depuis 1997.

Dans leur formule actuelle, les CPE sont responsables non seulement de la gestion des garderies en installation, mais également de la sélection, de la formation et de l'accompagnement d'un nombre restreint des responsables de services de garde (RSG) en milieu familial. La proximité, le soutien pédagogique et les échanges de savoir sont essentiels pour assurer la qualité éducative des services de garde. Ils ont à cet égard développé une expertise exceptionnelle au cours des dernières années.

Nous sommes consternés par l'attitude de Madame Thérberge, ministre de la Famille, qui s'attaque sans relâche à ce réseau de service de garde qui est pourtant cité en exemple. Les représentants de l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCE) avaient proposé, au cours des derniers mois, des modes de consolidation et de réorganisation qui auraient permis une meilleure efficacité du réseau. La ministre de la Famille a balayé du revers de la main ces propositions. Plutôt que de s'appuyer sur l'expertise du réseau, de reconnaître

l'efficacité des modes de gouvernance impliquant les parents utilisateurs, de leur donner plus d'autonomie, elle impose une déstructuration du réseau en faveur de la mise en place de mégastructure de coordination.

Le projet de loi a heureusement reconnu la pertinence de diversifier l'offre des heures de garde afin de répondre aux besoins des parents ayant des horaires atypiques, mais il aurait fallu faire de même en ce qui concerne l'expertise de ce réseau et le consolider plutôt que démanteler ce service d'éducation préscolaire qui fait l'envie du reste du Canada et de plusieurs intervenants étrangers.

Au cours des dernières années, plusieurs études ont démontré la supériorité des services offerts par les CPE sous leur forme actuelle (dans leurs installations et dans les milieux familiaux) par rapport aux services disponibles dans les garderies privées à but lucratif. Les CPE sont des milieux de vie au cœur de leur collectivité. Ils offrent des services de soutien parental, de dépistage précoce et de support pour l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers. Les parents sont au cœur de ces organisations de par leur implication dans les conseils d'administration et dans les différentes activités des CPE. Ils sont aux premières loges et veillent à la qualité des services offerts à leurs enfants.

« Lors de sa dernière assemblée générale annuelle, le 6 octobre dernier, les membres du Chantier ont unanimement appuyé une motion en faveur de la défense du réseau des centres de la petite enfance qui regroupe plus de 40 000 travailleuses et travailleurs et qui constitue un acquis fondamental pour les enfants et les familles du Québec. Le réseau des CPE du Québec est l'une de nos plus belles réussites, fruit d'un partenariat précieux entre l'État, les parents et la communauté. Améliorons-le en le préservant », précise Patrick Duguay, président du Conseil d'administration du Chantier de l'économie sociale.

Le Chantier de l'économie sociale est une organisation autonome visant la promotion et le développement de l'économie sociale au Québec. Corporation à but non lucratif, le Chantier réunit des promoteurs d'entreprises d'économie sociale (coopératives et organismes sans but lucratif) œuvrant dans de multiples secteurs d'activités (environnement, services de proximité, communications, loisir, habitation, ressources naturelles, enfance-famille, formation, financement, culture, etc.) ainsi que des réseaux d'organismes travaillant au développement des collectivités en milieu rural et urbain et les grands mouvements sociaux.

-30-

Pour information : Élise Desjardins
514.899.9916, poste 226
514.795.8444 (cellulaire)